

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Anne Emery-Torracinta, Irène
Buche, Marie Salima Moyard, Christine Serdaly
Morgan, Loly Bolay, Melik Özden et Lydia
Schneider Hausser,*

Date de dépôt : 24 avril 2012

Proposition de motion

Pour une évaluation des conséquences pour Genève des allègements fiscaux octroyés aux entreprises étrangères

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'article 10 de la loi cantonale sur l'imposition des personnes morales (LIPM) ;
- la réponse du Conseil d'Etat à la motion 1291 ;
- les IUE 76 et 165 ;
- la nécessité d'un développement économique harmonieux de l'agglomération franco-valdo-genevoise ;
- les difficultés budgétaires de l'Etat de Genève ;
- le devoir de transparence de l'Etat, notamment en ce qui concerne sa politique fiscale ;
- le rapport du contrôle fédéral des finances sur la loi fédérale en faveur des zones économiques en redéploiement (« arrêté Bonny ») ;
- les conséquences mitigées, voire négatives, des allègements fiscaux accordés pour les finances publiques constatées par le rapport du contrôle fédéral des finances dans les quatre cantons étudiés ;
- le manque de données précises sur l'impact des allègements fiscaux sur l'emploi et le logement ;

invite le Conseil d'Etat

- à réaliser un rapport détaillé sur les conséquences, notamment pour l'emploi et le logement, des allègements fiscaux alloués à des entreprises étrangères en application de l'article 10 LIPM ;
- à réaliser un rapport annuel sur ces conséquences.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le parti Socialiste genevois a déposé en date du 30 janvier une initiative populaire demandant l'abrogation de l'article 10 de la loi cantonale sur l'imposition des personnes morales (LIPM). La démarche a pour but de mettre fin à une pratique d'allègements fiscaux qui semblent profiter essentiellement aux multinationales étrangères, et non aux PME. De plus, les retombées positives pour Genève ne sont pas clairement établies.

Or, le rapport du contrôle fédéral des finances (CDF) sur l'arrêté Bonny (ci-après le « rapport ») confirme le constat du parti Socialiste genevois quant aux retombées mitigées d'une politique d'allègements fiscaux pour des entreprises étrangères. Certes, le rapport s'intéresse plus particulièrement à la possibilité donnée à certains cantons de pratiquer des allègements fiscaux sur l'impôt fédéral direct (IFD). Cependant, les conclusions pour les quatre cantons étudiés (Vaud, Neuchâtel Fribourg et Schaffhouse) sont claires : une politique active d'allègements fiscaux pour les entreprises étrangère nouvellement installées a un impact négatif (dans trois cas sur quatre !) pour les finances cantonales. Même si Genève n'est pas concernée par les allègements de l'arrêté Bonny, il y a lieu de se demander si les conclusions de ce rapport ne sont pas transposables pour notre canton.

En effet, en attirant plus d'entreprises à capacité financière élevée sans les taxer en conséquence, les cantons augmentent leur capacité financière théorique tout en diminuant leurs recettes réelles. Par conséquent, ils devront payer plus dans le cadre de la nouvelle péréquation financière fédérale (RPT) sans avoir les ressources fiscales correspondantes.

Le rapport n'étudie notamment pas les conséquences sur l'emploi et le logement (cela sera fait dans un rapport futur). Il demeure que les résultats intermédiaires sont suffisamment précis et inquiétants pour que le Conseil d'Etat agisse. Par exemple, le CDF constate que les emplois créés par les entreprises nouvellement implantées ne profitent qu'à 20% aux locaux dans les quatre cantons étudiés.

Les Genevois-e-s ont le droit de savoir quelles sont les conséquences de la politique fiscale du canton, quelle est la situation exacte au-delà des évaluations qu'ont pu faire certains journaux (*« depuis 1998, 5311 emplois ont été créés contre 1,276 milliard de recettes non encaissées. Soit un ratio*

de 240 000 francs par poste de travail »)¹. Certes, et nous nous en félicitons, le rapport de gestion du Conseil d'Etat donne des informations, mais il ne s'agit que de chiffres généraux².

De surcroît, le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour 2011 est moins précis que ceux des années précédentes, puisque, par le passé, le gouvernement nous indiquait non seulement les emplois que les entreprises avaient prévu de créer... mais aussi ceux qu'il restait encore à créer selon les accord prévus. Or, cette dernière mention a disparu du rapport de gestion pour 2011 !

Le Conseil d'Etat doit aller plus loin que le contrôle fédéral des finances et que son rapport de gestion, et élaborer un rapport complet sur les conséquences des allégements fiscaux pour Genève : les conséquences financières ne suffisent pas, il est nécessaire de connaître aussi les conséquences en matière d'emplois et de logements. En matière d'emplois, le Conseil d'Etat ne doit pas seulement indiquer le nombre d'emplois créés, ceux qui ont réellement été créés et les prévisions futures, mais aussi le genre d'emplois créés pour les employés locaux et pour quelles catégories de travailleurs, les qualifications demandées, etc. En matière de logements, le nombre de travailleurs qui viennent s'installer à Genève doit être précisé.

La transparence est l'outil le plus sûr afin de mettre en place une politique économique juste et d'avenir pour Genève.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à cette motion.

¹ Gueniat, Marc. *Genève chérit ses multinationales*. Le Courrier, 15 février 2012.

² Tout de même 1,24 milliards de francs de 1998 à 2012 ! Voir http://www.ge.ch/conseil_etat/rapport_de_gestion/2011/doc/politiques_publicques.pdf